

**« Tranchons entre *recteuse*, *rectrice* et *rectale* »
(Marc Fumaroli) :
la guerre perdue des académiciens**

Paru dans Les Entretiens d'Auxerre : Féminin Masculin, sous la dir. de Michel Wieviorka et Patrice Decormeille. Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2019, p. 149-164

Cette citation, extraite d'un article publié dans *Le Monde* en juillet 1998¹, en pleine bataille de « Madame la ministre » *versus* « Madame le ministre », dit au moins trois choses. La première, c'est la violence – et parfois la vulgarité – avec laquelle l'Académie a combattu ce qu'on appelle la « féminisation » de la langue. La deuxième, c'est l'illégitimité de cette bagarre, magnifiquement illustrée par cette injonction à « trancher entre *recteuse*, *rectrice* et *rectale* », alors que la langue française possède depuis des siècles les couples *directeur-directrice*, et *correcteur-correctrice*, bâtis sur la même racine. La troisième, c'est la mauvaise foi de la plupart de ceux qui entreprirent de soutenir cette position qu'ils savaient insoutenable, pour pouvoir servir l'objectif politique qui les réunit depuis si longtemps, à savoir la défense de la suprématie masculine.

Nous voici cependant un an après un double anniversaire : celui de la Déclaration de l'Académie contre « l'écriture inclusive » et le « péril mortel » qui guetterait la langue française si d'aventure elle adoptait le point médian (26 octobre), et celui où, faisant machine arrière toute, elle a annoncé qu'elle allait revoir sa copie en matière de « féminisation » (24 novembre). Pour pouvoir mieux attendre la prochaine Déclaration, pour mieux la goûter, il n'est peut-être pas inutile de retracer les grandes étapes de sa lutte acharnée pour la domination du masculin, ni d'attirer l'attention sur les raisons de sa défaite, pour l'essentiel déjà consommée.

En amuse-bouche de cette rétrospective, je citerai la définition du verbe *féminiser* telle qu'elle apparaît dans le premier dictionnaire qu'un académicien français ait fait paraître, en 1690 :

« Féminiser. v. act. Terme factice [néologisme] dont on se sert en parlant de l'affectation de ceux qui veulent rendre féminins des mots qui originaires sont masculins, comme affaire, navire, foudre, comète, etc. Le génie de notre langue est de féminiser les mots autant que l'on peut. »

Ainsi s'exprime Antoine Furetière, exclu de la compagnie quelques années auparavant, non pour ses idées décoiffantes, mais pour avoir osé la concurrencer, et même la devancer, puisqu'elle-même préparait son dictionnaire depuis déjà cinquante bonnes années. Dictionnaire qui parut enfin, en 1694, et où figurait peu ou prou la même définition de ce verbe, moins l'enthousiasme, et sans que l'ardeur féminisatrice² y soit mise au compte du génie de la langue. C'est l'usage, répètent les Immortels – trois fois

¹. Marc Fumaroli, « La querelle du neutre », *Le Monde*, 31 juillet 1998 ; on pourra retrouver *in extenso* les textes cités dans cet article, ainsi que les Déclarations de l'Académie relatives à cette matière (exceptée la dernière), dans Éliane Viennot *et al.*, *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, éd. iXe, 2016.

². Je pastiche ici Fumaroli, qui parle à propos des avancées de l'État français à partir de la fin de l'année 1997, d'« humeur féminisatrice ».

dans cette courte notice –, qui est responsable du changement de genre de certains mots. Mais l'usage de qui ? Un dictionnaire concurrent, paru dix ans plus tard, le précise aimablement : ces messieurs suivent alors « l'usage des meilleurs auteurs³ ». Autrement dit les académiciens eux-mêmes. Maurice Druon le dit d'ailleurs sans complexe en 2004 : « Combien de fois nous demandons-nous les uns aux autres : “Écrivez-vous cela, vous ?” Et si l'on répond non, on raye⁴. »

Cachez ces mots que je ne saurais voir : la bataille des noms désignant des activités « masculines »

On aura remarqué que les termes transgenres cités par Furetière désignent des êtres inanimés : *affaire*, *navire*, *foudre*, *comète* font partie de l'immense corpus des substantifs dont le genre est dit « arbitraire », parce que c'est leur provenance, leur histoire, leur sonorité qui les a faits féminins ou masculins, et non une quelconque logique de sens ou de forme. Le corpus qui nous intéresse ici prioritairement, c'est celui des noms d'animés, dont le genre est dit « motivé », parce qu'ils désignent des êtres identifiés comme femelles ou mâles (à tort ou à raison). Ce corpus-là présente plusieurs grandes différences avec l'autre : les mots y vont par deux, un féminin un masculin, qui sont parfois très différents, comme *femme* et *homme* ou *frère* et *sœur*, parfois bâtis sur le même radical mais différenciés à l'oreille par leur finale, comme *boulangier* et *boulangère* ou *voisin* et *voisine*, parfois semblables (on dit « épiciens ») mais distingués par les termes qui les accompagnent, comme *journaliste* ou *camarade*. C'est à ce corpus-là que Fumaroli réfléchit, en faisant semblant de se demander quel est le féminin de *recteur*.

À lire les premiers dictionnaires, seul des inanimés sont poussés d'un genre vers l'autre, et seuls font l'objet de cette action des mots masculins : dans ces dictionnaires, aucune entrée MASCULINISER ne décrit l'action inverse. Or c'est à cette dernière que s'adonnent avec le plus d'énergie les grammairiens réformateurs, et pas seulement pour faire passer *duché* ou *évêché* dans le camp des masculins. Depuis les années 1630, qui virent naître l'Académie, ils travaillent à faire disparaître des noms féminins concernant les femmes. Pas n'importe lesquels : ceux qui désignent des activités qu'ils estiment propres aux hommes, surtout celles qui les touchent de très près : l'écriture, la parole publique. Voici par exemple ce que pensent des femmes qui osent porter leurs œuvres chez l'imprimeur deux des premiers académiciens, d'après une lettre de Chapelain à Guez de Balzac :

Il n'y a rien de si dégoûtant que de s'ériger en écrivaine et entretenir pour cela seulement commerce avec les beaux esprits. [...] Tout ce que vous dites sur ce sujet là et sur les femmes autrices est admirable⁵.

On voit que les hostilités envers *écrivaine* et *autrice* ne sont pas encore ouvertes. En revanche, ces messieurs ont déjà décidé que la langue française se passera désormais de certains féminins en *-esse*, notamment les plus agaçants, comme *jugesse* et *philosophe*, qui sont pourtant, eux aussi, vieux de plusieurs siècles. Or dans la société du XVII^e siècle, des arbitres du goût, des penseuses, des autrices, il y en a de plus en plus. Et rien ne parvient à enrayer leur multiplication ni leur ascension vers les sommets de la notoriété, malgré toutes les limites que les mêmes hommes et d'autres mettent à leur épanouissement, comme la fermeture des collèges, des universités, des professions

³. *Dictionnaire universel françois et latin...*, Trévoux, Étienne Ganeau, 1704, vol. 1, entrée Foudre.

⁴. Maurice Druon, « Non-assistance à langue en danger », *Le Figaro*, 24 février 2004.

⁵. Lettre à Jean-Louis Guez de Balzac (1639), in *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française, publiées par Ph. Tamizey de Larroque...*, tome premier, Paris, imprimerie nationale, 1880, p. 505.

intellectuelles et bien entendu des académies. La lutte pour le maintien de la suprématie masculine se mène donc désormais *aussi* dans les grammaires, les dictionnaires, les ouvrages sur la « langue française », sans parler des salles de classe. Et cette lutte s'intensifie au fur et à mesure que les femmes investissent les terrains où on ne les désire pas. Voici par exemple ce que dit l'un de ces législateurs en 1689, soit cinquante ans après l'échange cité plus haut :

Il faut dire cette femme est poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre ; et non poétesse, philosophe, médecine, autrice, peintresse, etc.⁶

Bien entendu, si les diplômés de l'université prennent la peine de fustiger ces mots, c'est que le meilleur monde les utilise couramment, y compris le mot *peintresse*, qui ne fait pas spécialement partie des activités qu'ils rêvent de se réserver, mais qui brille désormais dans le ciel de « l'excellence », comme nous dirions aujourd'hui. Colbert a en effet eu le mauvais goût d'ouvrir aux femmes l'Académie de Peinture et Sculpture, et six peintresses y font de prestigieuses carrières, dont les sœurs Geneviève et Madeleine Boulogne, employées à la décoration des appartements de Versailles, et Élisabeth-Sophie Chéron, fêtée pour les portraits qu'on lui commande à l'envi. Non loin d'elles, dans les salons, à la cour, c'est avec des livres et des pièces de théâtre que brillent Scudéry, Villedieu, Lafayette, La Suze, Deshoulières, Aulnoy, Sévigné, Bernard..., toutes ces femmes dont les œuvres devraient figurer régulièrement au programme de l'agrégation de lettres, et qui n'y sont toujours pas admises⁷.

En bref, les lettrés masculinistes estiment qu'aucun nom désignant une occupation prestigieuse ayant maille à partir avec la création ou le savoir ne doit plus exister au féminin. Que les mots condamnés continuent d'être employés par leurs semblables et ceux des siècles suivants n'entame pas leur détermination. Ils continuent de les prohiber, et surtout de ne pas les inscrire dans les dictionnaires, créant pour la postérité l'impression qu'ils n'ont jamais existé. Certains se fendent même parfois d'explications sur les raisons de leur croisade. C'est le cas de Bescherelle, dont la *Grammaire nationale* répète édition après édition durant une bonne partie du XIX^e siècle, que

Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas professeuse, graveuse, compositrice, traductrice, etc. mais bien professeur, graveur, compositeur, traducteur, etc., par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions⁸.

On voit que trois des quatre mots condamnés nous sont tout à fait familiers, et je ne doute pas que le quatrième le redeviendra – il n'a d'ailleurs jamais cessé d'être utilisé dans certains pays francophones. D'où le choix que j'ai fait de l'adopter et l'invitation que je lance à mes collègues d'en faire autant. Les académiciens belliqueux le connaissent d'ailleurs parfaitement. Ainsi Georges Dumézil demande-t-il en 1984 dans le *Nouvel Observateur* : « Serai-je contraint, sous peine de violer la syntaxe ou l'orthographe, de dire “la commissaire de police du VI^e”, ou “la professeuse de

⁶. Nicolas Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue française, ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage* [1689], Genève, Slatkine, 1973, p. 228.

⁷. Une pétition lancée en avril 2017 (« Pas de programme d'agrégation de lettres sans autrice ») disait ceci : « Depuis 1994, les programmes d'agrégation de lettres n'ont proposé que 13 autrices : Marie de France et Christine de Pizan, Marguerite de Navarre et Louise Labé, Madame de Sévigné, Madame de Staël, Marguerite Duras et Marguerite Yourcenar pour les programmes de littérature française ; Nathalie Sarraute, Anna Akhmatova, Mary Shelley, Virginia Woolf et Sarah Kane pour les programmes de littérature comparée. Contre 223 auteurs (certains revenant régulièrement), que nous éviterons d'énumérer. Soit une autrice pour 17 auteurs ».

⁸. Louis-Nicolas Bescherelle, *Grammaire nationale...* [1834], Paris, Bourgeois-Mazé, 1835-1836, p. 38.

mathématiques⁹ ? ». Là encore, on constate que la première expression n'a plus rien d'étonnant – pour autant qu'elle l'ait jamais paru.

Ajoutons que la liste des mots interdits s'allonge à chaque fois qu'une étape est franchie par les femmes. Ainsi *avocate*, régulièrement employé au sens figuré depuis des siècles, se voit condamné dès que la loi leur ouvre le barreau – puisque les premières diplômées en droit durent batailler dix ans et en passer par là pour y accéder. De la même façon, des termes en usage depuis très longtemps sont frappés d'alignement sur le masculin dès que les carrières de la haute administration et de la politique s'ouvrent aux femmes, soit après la Seconde guerre mondiale, à l'image de *conseillère*, *sénatrice*, *maitresse des requêtes*, *ministre*, *présidente*, et même *ambassadrice*, qui figurait pourtant dans le premier dictionnaire de l'Académie, au sens propre s'entend, puisque Louis XIV en nommait.

C'est à ces mots que s'en prennent les académiciens des années 1980 et 1990, soit quarante à cinquante ans après que la France a officiellement renoncé à réserver la citoyenneté aux hommes¹⁰, et quelques années après que l'Europe a imposé à ses membres d'ouvrir toutes les formations et toutes les carrières aux deux sexes. Les connaisseurs et connaisseuses de la maison savent que l'Académie a toujours été moquée pour le temps qu'elle prenait à fabriquer ses dictionnaires – en moyenne un demi siècle ; et que l'édition en cours fera exploser ce record, puisqu'elle a débuté en 1936. De fait, elle a le même retard dans sa perception du réel. De son point de vue, les *ambassadrices* ou les *générales* sont toujours, comme avant 1945, les épouses des hommes occupant ces fonctions. Admettra-t-elle bientôt que de telles femmes existent et que les épouses qui persisteraient à porter ces noms se rendraient coupables d'usurpation de titres ? Quant à réaliser qu'un ambassadeur ou un général pourrait avoir *un* époux, et qu'il serait fâcheux d'appeler ce dernier *ambassadrice* ou *générale*..., combien de temps la chose prendra-t-elle ? Les paris sont ouverts.

Trois cent quatre-vingts ans d'activisme au service des hommes et du masculin

Pour avoir toujours occupé le devant de la scène, la bataille de l'Académie contre les noms féminins d'activités conçues par elle comme strictement masculines n'est qu'un volet de la guerre qu'elle mène, depuis sa naissance, au service des hommes et du masculin. C'est aux autres volets que j'aimerais maintenant m'intéresser.

Le plus patent est le refus d'accueillir des femmes en son sein. On sait que la première a été Marguerite Yourcenar, en 1980, et l'on se prend à sourire : toujours ce même retard à l'allumage ! Mais qui sait qu'une femme aurait dû y siéger dès l'ouverture ? Et que d'autres, régulièrement, ont vu leur nom circuler dans les cercles les plus influents ? Et que l'intronisation même de Yourcenar a été l'occasion d'un combat acharné ?

C'est à propos de Marie de Gournay, l'éditrice inlassable des *Essais* de Montaigne, autrice de multiples traités dont certains sur la langue – mais aussi de deux fâcheux petits essais intitulés l'un *L'égalité des hommes et des femmes* (1622) et l'autre *Le Grief des dames* (1626) –, c'est à son propos, donc, que Guez de Balzac émet ses premières

⁹. Georges Dumézil, « Mme Mitterrande ? Mme Fabia ? » [auto-interview], *Le nouvel Observateur*, 7 septembre 1984.

¹⁰. La Constitution de 1946, citée dans toutes les suivantes, énonce en Préambule que « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

réflexions sur les féminins à mettre à l'index. Cette *philosophe* aurait dû siéger parmi les premiers quarante. C'est ensuite Antoinette Deshoulières, l'immense poétesse et dramaturge de la fin du XVII^e siècle, que ses amis proposèrent pour occuper un siège. Puis c'est Anne Dacier, dont les traductions d'Homère furent au cœur de la querelle des Anciens et des Modernes. Puis c'est Julie de Lespinasse et quelques autres, pour lesquelles d'Alembert, Secrétaire perpétuel pourtant, proposa un quota de quatre – à l'image de celui qu'avaient fini par imposer les hommes de l'Académie de Peinture et Sculpture afin de limiter la concurrence des femmes en leur sein. Puis c'est George Sand, qui fut l'objet d'une campagne de presse en sa faveur, et qui se paya le luxe de décliner, traitant l'Académie de « grandeur inutile ».

Vint ensuite le temps des candidatures de féministes décidées à forcer la porte. Dès la première, l'Académie fit dire par la voix d'un de ses membres les plus prestigieux, le duc d'Aumale, que pour entrer dans ce club il fallait « être citoyen français, c'est-à-dire avoir satisfait à la conscription » ; avant de déclarer officiellement qu'elle entendait respecter ses traditions. Ce qu'elle répéta lorsque Françoise Parturier et Louise Weiss frappèrent à la porte. Et c'est ainsi qu'elle tint bon jusqu'en 1980, où Jean d'Ormesson et trois de ses confrères parvinrent à imposer Yourcenar – qui n'avait rien demandé – à la suite d'une bagarre homérique, dont une citation d'un opposant, Pierre Gaxotte, donnera une idée : « Si on élisait une femme, on finirait par élire aussi un nègre¹¹ ». En quoi le brave homme avait raison, puisque trois ans plus tard entraît Léopold Sédar Senghor.

L'activité la plus nocive de l'Académie, toutefois, n'est pas ce refus pathétique de s'ouvrir aux femmes, mais les inflexions qu'elle a imposés à la langue française, et à côté desquels ses laborieux efforts pour faire disparaître quelques poignées de substantifs ne sont que l'arbre qui cache la forêt.

Loin de se restreindre au vocabulaire, en effet, l'ardeur masculinisatrice gagna la grammaire dès la création de la maison, notamment à propos des accords avec plusieurs noms. Le français sait pourtant se débrouiller en tels cas, grâce à une souplesse héritée du latin et transmise à toutes les langues romanes : soit le mot le plus proche du ou des termes à accorder donne ses marques (c'est l'accord de proximité), soit c'est le mot jugé le plus important de la série (c'est l'accord selon le sens). Dès les années 1640, les réformateurs décident que cette souplesse est problématique, voire intolérable quand un mot masculin figure dans le lot. Pour quelle raison ? La voici résumée en 1651 par l'un d'eux, en même temps que la règle qu'ils émettent :

Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif.

Il s'agit donc d'aller contre les usages, que le même idéologue évacue d'ailleurs sans état d'âme, traitant leur respect de « principe absurde » et d'« excès de complaisance ou de flatterie envers les courtisans et envers le sexe féminin »¹². Mais ce sont aussi les « meilleurs auteurs » qui sont invités à rectifier le tir. Corneille réécrivra son théâtre d'avant 1660, où les anciens accords étaient nombreux. Racine résistera à cette pression. Le gros des francophones, quant à lui, continuera longtemps de recourir à ces accords si intuitifs, de sorte qu'on en trouve dans les livres imprimés jusqu'à la fin du XIX^e siècle, et ensuite ça et là jusqu'à nos jours. Au point que l'école, chargée d'enseigner depuis les débuts de la III^e République, que « le masculin l'emporte sur le féminin », a officiellement toléré les accords de proximité dans les examens jusqu'à la Réforme Haby,

¹¹. Cité par François Fossier, *Au pays des Immortels. L'Institut de France hier et aujourd'hui*, Paris, Mazarine, 1987, p. 59.

¹². Scipion Dupleix, *Liberté de la langue française dans sa pureté*, Paris, Denys Béchart, 1651, p. 696, 10.

et que, muette depuis lors sur ce sujet, elle continue de donner des consignes en ce sens aux enseignant·es qui corrigent des copies.

Il convient de remarquer qu'ici, les deux corpus sont concernés. Si quatre-vingt religieuses et un prêtre ont chu dans une crevasse, la doxa nous impose de dire, et d'écrire, qu'*ils* y sont tombés. Et même chose si c'est un tracteur qui remplace le curé. L'accord selon le sens nous permet au contraire de remettre les pendules à l'heure d'une égalité... qui revient de très loin !

Il convient de remarquer aussi que, dans ce domaine, le féminin ne disparaît pas – contrairement à l'opération visant les substantifs prestigieux. Il demeure, mais il se recule. Il marque sa déférence. C'est d'ailleurs ce que voulaient explicitement les premiers partisans de la règle, dont l'opinion est ici résumée par Vaugelas : « Le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble¹³ ». En conséquence, les femmes d'une assemblée sont invitées à trouver normal que, dès qu'il y a un homme parmi elles – fût-ce un très jeune homme, fussent-elles très nombreuses – c'est au masculin qu'on s'adresse à elles, et qu'elles doivent parler d'elles.

Régulièrement dénoncée par les féministes, cette règle dont le français n'a pas besoin a connu ces dernières années des attaques décisives, avec la première campagne en faveur de l'accord de proximité, en 2011, et surtout en novembre dernier, avec le manifeste « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », signé par 314 profs, suivi·es de quelques milliers d'autres *via* la pétition qui le relaya. Les rares académiciennes et académiciens interrogés à ce propos ont d'ailleurs dit qu'ils n'y étaient pas forcément opposés¹⁴, alors qu'une Déclaration de l'Académie le condamnait expressément en 2002.

Le souci de rehausser la valeur du masculin s'est également traduit par la multiplication des formes dites « invariables » alors qu'elles sont en réalité des masculins singuliers, activisme soutenu par une toute une rhétorique sur « le masculin valant neutre », puisque le neutre a pour l'essentiel disparu du français.

L'entreprise a d'abord visé un pronom attribut. « Je suis veuf et je le resterai », disaient autrefois les hommes, quand les femmes disaient pour leur part : « Je suis veuve et je la resterai ». Rien de plus normal. Mais dès l'époque de Vaugelas, ces messieurs affirment que les femmes se trompent en parlant ainsi, qu'elles doivent dire *le*. Elles persisteront à se tromper durant encore deux bons siècles, voire protesteront contre cette injonction à parler d'elles au masculin, comme le fit Sévigné, dont la répartie est restée célèbre : « Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement¹⁵ ». Plus que la peur de voir ressurgir ce spectre, c'est le plaisir de faire un bon mot qui fit dire au Secrétaire perpétuel en 1999, dans une lettre ouverte au Premier ministre Lionel Jospin : « Ce ne serait vraiment pas faire preuve de modernité que de nous obliger à dire : "Cette ministre est ignorante et la restera"¹⁶ ».

¹³. Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, 1647, p. 83.

¹⁴. Exemple d'accord de proximité couplé à l'ordre alphabétique – l'une des recommandations émise en vue du langage égalitaire.

¹⁵. *Menagiana, ou les bons mots, les pensées critiques, historiques, morales et d'érudition de Monsieur Ménage, recueillies par ses amis*, seconde édition augmentée, Paris, Delausne, 1694, p. 27-28.

¹⁶. Maurice Druon, « Lettre ouverte à M. le premier ministre sur la langue française », *Le Figaro*, 21 avril 1999.

Plus insidieusement, les participes présents, certains participes passés, certains adjectifs furent eux aussi frappés d'invariabilité. Plus moyen de dire ou d'écrire, paraît-il, « la nuit suivante la tempête », comme cela se fit pourtant jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ni « vue la température », ce que les francophones font régulièrement tant la chose est logique. L'unique grammaire dont l'Académie accoucha, en 1932, alla même jusqu'à préconiser l'invariabilité de tous les adjectifs antéposés. Ce qui lui valut cette remarque amusée du grand historien de la langue française, Ferdinand Brunot :

Tous les bons Français doivent souhaiter une pleine réussite à cette grammaire, qui ajoutera à la haute considération dont jouit l'Académie¹⁷.

Les pouvoirs ainsi octroyés au masculin, comme genre capable de se substituer au féminin dans le vocabulaire, de « l'emporter » sur lui dans les accords, d'abolir la différence de genre et de nombre dans les formes dites invariables, ces pouvoirs ont bien entendu renforcé sa capacité à représenter les groupes mixtes. Du moins c'est ce que prétendent depuis longtemps les grammairiens masculinistes. Et c'est ce que prétendait toujours, il y a peu, l'Académie. La Déclaration de 2002, qui a pour toile de fond les avancées de la parité politique et, du coup, de ce que certains appelaient la « parité linguistique », stipule ainsi :

Il est inutile, pour désigner un groupe de personnes composé d'hommes et de femmes, de répéter le même substantif ou le même pronom au féminin puis au masculin. "Les électrices et les électeurs", "les informatiennes et les informaticiens", "toutes celles et tous ceux" sont des tours qui ne disent rien de plus que "les électeurs", "les informaticiens", "tous ceux". On évitera également d'indiquer entre parenthèses ou après une barre oblique la marque du féminin : "les adhérent(e)s", "les animateurs/trices", etc. De même au singulier, lorsque le masculin revêt un sens générique, de telles surcharges ("recrutement d'un/une technicien(ne) diplômé(e)", etc.) n'apportent aucune information supplémentaire et gênent considérablement la lecture. Au surplus, elles s'opposent à la règle, très générale en français, de l'accord du pluriel au masculin.

Au-delà des erreurs proprement linguistiques de cette diatribe, l'idée qui vient à l'esprit en l'écoutant est que les académiciens – et je laisserai ce mot au masculin pour leur faire un dernier plaisir – les académiciens, donc, ne sont pas élus au suffrage universel. S'ils l'étaient, ils auraient compris depuis belle lurette qu'il faut s'adresser *aussi* aux électrices : parler de « celles et ceux » qui votent, par exemple. Les politiques l'ont bien compris, et le général de Gaulle le premier, lui, le père du langage inclusif – qui fait régulièrement les frais de la rage académicienne. Écoutons Jean Dutourd en 1984 :

L'une des manies les plus ridicules des hommes politiques, lorsqu'ils haranguent le peuple est de s'écrier : "Françaises, Français !". Comme s'il s'agissait de dire des choses différentes aux unes et aux autres¹⁸ !

Cette bataille-là aussi est perdue. La dernière circulaire émise sur ce sujet par un Premier Ministre le dit explicitement (21 nov. 2017). Non seulement Édouard Philippe invite à s'appuyer sur la brochure *Femme, j'écris ton nom*, que l'Académie avait traitée d'« ouvrage comique¹⁹ » lors de sa sortie, mais il poursuit :

¹⁷. Ferdinand Brunot, *Observations sur la Grammaire de l'Académie française*, Paris, E. Droz, 1932, couverture. Dans ses statuts fondateurs, l'Académie s'engageait à faire un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique ; elle n'a jamais fait que le dictionnaire (avec la célérité qu'on a vue) et cette calamiteuse grammaire.

¹⁸. Jean Dutourd, « L'Académie française fait savoir solennellement que les mots n'ont pas de sexe », *France-Soir Magazine*, 23 juin 1984.

¹⁹. Maurice Druon, « Le bon français... du gouvernement », *Le Figaro*, 7-8 août 1999.

Je vous demande de systématiquement recourir, dans les actes de recrutement et les avis de vacances publiés au Journal officiel, à des formules telles que “le candidat ou la candidate” afin de ne pas marquer de préférence de genre.

La dernière bataille est toujours en cours, mais la victoire n’en sera que plus éclatante. Je veux parler de la décision de faire de *l’homme* le représentant de l’espèce humaine. La chose sort du chapeau en 1694, dans la première édition du dictionnaire de l’Académie. Attention : il n’est pas dit que les femmes sont des hommes ! D’ailleurs le mot *femme* est quasi absent de cette très longue notice. Il est juste affirmé d’entrée de jeu que *homme* signifie « Animal raisonnable. En ce sens, il comprend toute l’espèce humaine, et se dit de tous les deux sexes. » Définition flatteuse, certes, pour une engeance qui s’était peu ou prou toujours prise pour le fleuron de l’humanité, mais qui dut laisser perplexe plus d’un lexicographe, si l’on en juge par la lenteur avec laquelle les autres dictionnaires suivirent l’Académie, et qui dut donner des sueurs froides à plus d’un juriste, sans parler des hommes politiques. Les artisans des Droits de l’homme (réservés aux hommes), ceux du Code civil de 1804 (instrument de domination masculine), ceux de toutes les constitutions jusqu’en 1945, allaient du reste régulièrement se voir contestés au nom de cette définition.

Après cette date, et surtout après 1948, lorsque la communauté internationale choisit le terme *humain* pour proclamer la *Déclaration internationale des droits* (*of human rights* en anglais, *de derechos humanos* en espagnol, *dei diritti umani* en italien...), ou une expression équivalente (*des droits de la personne* au Canada) – ce qui dit assez que le mot *homme* est inapte à représenter les deux sexes –, les Immortels auraient dû revenir sur cette définition fallacieuse. Or non seulement ils ne l’ont pas fait, mais ils ont renchéri les pouvoirs de *l’homme* en le dotant d’une majuscule dans l’édition en cours du Dictionnaire, soit vers les années 1960 ou 1970. Depuis lors, néanmoins, l’expression « droits de l’homme » n’a pas cessé de perdre des parts de marché – jusque dans la sphère politique où l’on a cru longtemps devoir la conserver « au nom de l’histoire ». Comme si l’on avait conservé la guillotine, promue nouveau mode d’exécution en décembre 1789, à quelques jours de l’adoption des premières lois électorales qui excluaient toutes les femmes de la moindre capacité en la matière.

*

Pour finir cette rétrospective, qui me semble pouvoir se passer de conclusion, je donnerai une dernière fois la parole à deux de ces académiciens qui ont lutté avec tant d’ardeur contre l’inexorable progrès du mal – je veux dire : l’égalité. La première citation reviendra, en tout bien tout honneur, au Secrétaire perpétuel de l’époque. Toujours en pleine bataille de « Madame la ministre », toujours dans le *Figaro* (principal organe de diffusion de la pensée verte – c’est-à-dire des hommes en vert, comme on les a longtemps appelés), Druon s’engage solennellement à ne pas céder :

Aujourd’hui, sur la question de la féminisation, tout le monde se couche, la droite se couche. Les académiciens ne se coucheront pas²⁰.

La seconde citation sera pour Fumaroli, qui envisageait la défaite comme un baroud d’honneur : « Faisons notre nuit du 4 Août », écrivait-il dans l’article paru quelques mois plus tard, avant d’inviter crânement à « sexualiser à l’envers tous les titres sans exception », à « légaliser sans frémir » quelques noms pourtant vieux de plusieurs siècles, et à « trancher » entre les trois qu’on a vus.

²⁰. Maurice Druon, cité par Muriel Frat, « La grande colère des Immortels », *Le Figaro*, 30 juin 1998.

On ose espérer que, vingt ans plus tard, ce n'est plus sous ces angles que le dossier est à l'étude, mais avec l'objectif d'être utile à la société, et avec un souci de compétence ; car si l'on ne nait pas savant ou savante, on peut le ou *la* devenir. On peut toujours rêver.